



Nombre de membres afférents au conseil municipal :	19
" " en exercice :	19
" " qui ont pris part à la délibération :	18
Date de la convocation :	22 avril 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIÈGES**

**SÉANCE du 29 AVRIL 2026
2026 / 31**

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GRÉMY, Maire.

Présents : M. LAURENT Thierry, Mme CHEVALIER Lydie, M. LARGE Eric, Mme SANJUAN Catherine, M. PASQUIER Olivier, M. LORIN Christian, M. KASLANI Mohammed, M. BEN Fabien, Mme CAZABON Laurence, M. CHAMBE Loïc, Mme CHARDIGNY Marie-Pierre, Mme CHEMAIN Nathalie, Mme GUERBER Karine, M. LAMPS Arnaud, MOLARD Cindy, Mme PICORNOT-AURAY Muriel, M. ROLLINGER Laurent, Mme ROUX Cécile.

Excusés :

Mme Catherine SANJUAN a été élue secrétaire de séance

OBJET : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT, Mme le Maire a quitté la séance et le conseil a siégé sous la présidence de M. Thierry LAURENT.

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

5/05/26 SLO ✓

ID : 001-210101796-20260429-2026_CFU_2025-BF

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE			
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025			
		Investissement	Fonctionnement
Recettes	Prévu	854 944.86	1 557 995.86
	Recettes réalisées	194 577.84	1 255 642.48
	Restes à réaliser	0.00	0.00
Dépenses	Prévu	854 944.86	1 557 995.86
	Dépenses réalisées	303 087.09	990 104.25
	Restes à réaliser	85 359.45	0.00
Différence recettes/dépenses	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 108 509.25	265 538.23
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 39 677.86	519 723.03
Solde	Excédent/déficit (+/-)	- 148 187.11	650 121.40
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 85 359.45	0.00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 233 546.56	650 121.40

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Mme le Maire étant sortie et n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE le CFU de la Commune de Grièges.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Le Maire,
Annick GRÉMY.